

# SOLFOXIDANTE

80% DE SOUFRE (S) + 0,5% DE PERMANGANATE DE POTASSIUM (KMnO<sub>4</sub>)  
FONGICIDE - ACARICIDE  
AMM n° 2250264

DP



**DESCRIPTION:** Produit à base soufre et de Permanganate de Potassium, qui offre une excellente prévention contre l'oïdium grâce au soufre et un effet éradiquant et curatif des champignons phytopathogènes grâce à l'action oxydante du Permanganate de Potassium.

## AVANTAGE

- ✓ Effet préventif, curatif et éradiquant contre l'oïdium.
- ✓ Contribue à améliorer les valeurs des tanins.
- ✓ Effet d'éradication d'autres champignons phytopathogènes, en raison de son effet oxydant.
- ✓ En bloquant différents processus physiologiques du champignon, il agit comme un multisite et ne génère pas de résistances.
- ✓ Protège de l'action solaire avec un filtre ultraviolet.



## MODE D'EMPLOI

- Utiliser en poudrage, en prenant les précautions appropriées pour prévenir les risques pour les personnes et l'environnement.
- Éviter le traitement avec des huiles 21 jours avant et 21 jours après l'application du produit.
- Ne pas appliquer en mode foliaire avec des températures supérieures à 32 °C.

## EMBALLAGE

- 25 kg

## COMPOSITION

- Soufre (S) 80%
- Permanganate potassique (KMnO<sub>4</sub>) 0,5%



**AFEPASA**  
SINCE 1893

[www.afepasa.com](http://www.afepasa.com)



**DOSAGE RECOMMANDÉ**

Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application BBCH	Décal avant récolte (jours)	Zone Non Traitée aquatique (mètres)	Zone Non Traitée arthropodes non cibles (mètres)	Zone Non Traitée plantes non cibles (mètres)	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021) *
16753101 Cucurbitacées à peau non comestible*Trt Part.Aer.*Acariens	30 kg/ha	3/an	-	1	5	5	-	-
	3 applications maximum par an et par culture. Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.							
16753205 Cucurbitacées à peau non comestible*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	30 kg/ha	3/an	-	1	5	5	-	-
	3 applications maximum par an et par culture. Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.							
17403101 Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.*Acariens, phytoptes et tarsonèmes	20 kg/ha	3/an	-	Non applicable	5	5	-	-
	Sur cultures florales et plantes vertes inférieures à 50 cm de hauteur. 3 applications maximum par an et par culture. Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.							
	20 kg/ha	3/an	-	Non applicable	5	20	-	-
Sur cultures florales et plantes vertes supérieures ou égales à 50 cm de hauteur. 3 applications maximum par an et par culture.								
17403202 Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	20 kg/ha	3/an	-	Non applicable	5	5	-	-
	Sur cultures florales et plantes vertes inférieures à 50 cm de hauteur. 3 applications maximum par an et par culture. Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.							
	20 kg/ha	3/an	-	Non applicable	5	20	-	-
Sur cultures florales et plantes vertes supérieures ou égales à 50 cm de hauteur. 3 applications maximum par an et par culture. Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.								
16953109 Tomate - Aubergine*-Trt Part.Aer.*Acariens	30 kg/ha	3/an	-	1	5	20	-	-
	3 applications maximum par an et par culture. Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.							
16953206 Tomate - Aubergine*-Trt Part.Aer.*Oidium(s)	30 kg/ha	3/an	-					
	3 applications maximum par an et par culture. Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.							
12703101 Vigne*Trt Part. Aer.*Acariens	30 kg/ha	5/an	entre les stades BBCH 15 et BBCH 90					
	5 applications maximum par an et par culture. Intervalle minimum entre les applications : 10 jours.							
12703204 Vigne*Trt Part. Aer.*Oidium(s)	30 kg/ha	5/an	entre les stades BBCH 15 et BBCH 90					
	5 applications maximum par an et par culture. Intervalle minimum entre les applications : 10 jours.							

\* : Usages non évalués au regard des exigences de l'arrêté du 20/11/2021.



**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Avant toute utilisation, assurez vous que celle-ci est indispensable : Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez le site <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

